DES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE : BILAN ET PERSPECTIVES

Depuis plusieurs années, une reconquête de la qualité du milieu est engagée avec les communes, qui souhaitent s'investir sur la Marne.

Marne Vive a mené, en 2011 et 2012, **un bilan de l'écologie de la Marne**. Toutes les berges du territoire ont été étudiées.

Si l'on veut être sûr que les espèces peuvent se déplacer le long de la Marne, et ainsi, s'assurer de son bon fonctionnement écologique, 2 actions complémentaires sont à mener :

- **Recréer**, par endroits, de **vraies berges naturelles**, comme sur le secteur de Bry / Nogent / Le Perreux, situé entre la Haute-île (93) et les îles de la boucle de St-Maur / Champigny (94), 2 secteurs à haute valeur écologique mais qui manquent de connexions entre eux,
- Sur le reste du territoire, faire en sorte que **l'entretien des végétaux des berges** soit bien **adapté** à une rivière et ne pas laisser d'espaces à l'abandon.

En pratique, un entretien adapté des berges consistent à réintroduire des espèces typiques de cours d'eau. Il faut donc abattre les platanes et les marronniers, faire repousser des ormes ou des frênes par exemple. Au bord de la berge, il convient aussi, par endroits, de laisser passer la lumière, pour favoriser des petits carex ou la glycérie. Ces végétaux sont très favorables aux insectes et aux poissons, qui s'y cachent pour se nourrir, se développer et se reproduire.

IPR moyen sur le territoire du SMV de 2000 à 2011

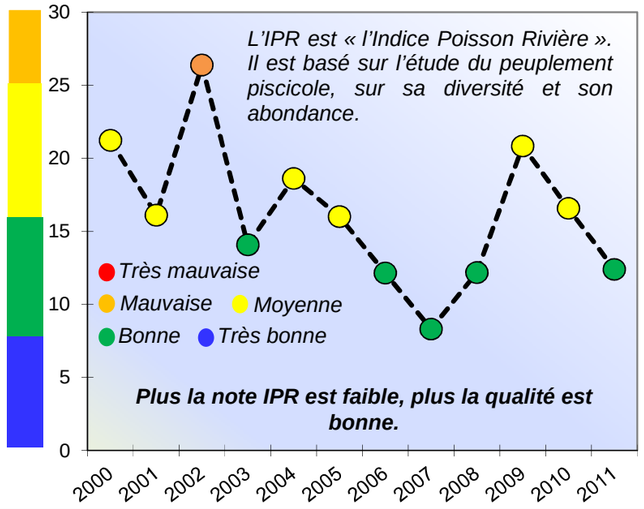

Après une dégradation en 2009 et 2010, **en 2011**, le peuplement piscicole présente une **amélioration** globale de sa qualité, et notamment au cœur du territoire sur les stations de Saint-Maur et Bonneuil.

Ce résultat pourrait être un premier effet de la restauration des berges menée sur ces stations, renforcé par des conditions hydrologiques de l'année 2011 favorables (peu de crues).

Grâce à l'observatoire, la qualité de la Marne est bien connue. Les villes et leurs partenaires savent désormais qu'il convient de poursuivre leurs efforts en matière d'assainissement, mais aussi sur les berges et sur la végétation qui s'y développe. Reste la question des pollutions chimiques historiques, dont l'enjeu dépasse l'échelon local.

Sur 2010 et 2011, les 32 signataires du contrat de bassin Marne Confluence ont dépensé 27 millions € pour améliorer la qualité de la Marne. Le territoire reste donc fortement engagé, collectivement, pour la rivière

Document élaboré grâce aux informations communiquées par le SIAAP, l'ONEMA, le SEDIF, Véolia, Eau de Paris, la commune de Saint-Maur-des-Fossés, l'AESN et la DRIEE île-de-France.

Réalisation : Eurofins Expertises Environnementales – février 2013

Avec le concours financier de :

Observatoire Marne Vive

La qualité de la Marne en 2011

données collectées et analysées en 2012

Marne Vive est un syndicat d'études et de conseils pour la reconquête de la qualité de la Marne. A ce titre, il rassemble et produit un grand nombre de données sur la rivière, présentées dans cet observatoire.

Territoire Syndicat Marne Vive © SMV

Berges à Noisy © Syndicat Marne Vive

Kayak à St-Maur © Syndicat Marne Vive

Syndicat Marne Vive (SMV)
Hôtel de Ville – Place Charles de Gaule – 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex
Tel. : 01.45.11.65.72 / Fax : 01.45.11.65.70
www.marne-vive.com Courriel : postmaster@marne-vive.com

Listes des structures adhérentes au Syndicat : Communes de Gournay-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Bonneuil-sur-Marne, Champigny sur Marne, Communauté de Communes Charenton / Saint-Maurice, Ports de Paris, Chambre des Métiers de Val-de-Marne, Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne.

Baignade © Syndicat Marne Vive

LA BAIGNADE DANS LA MARNE

Interdite en 1970, la baignade est une demande sociale forte mais la Marne est-elle « baignable » ?

Qualité de la Marne jugée insuffisante en 2011 :

Des **concentrations en bactéries trop élevées** par rapport aux règlementations Eau de baignade :

- en vigueur *(directive n°76-160),*
- *future (directive 2006/7/CE applicable en 2013)* : **exigences plus sévères**

Concentrations lors de la saison balnéaire (juin à septembre) 2011 :

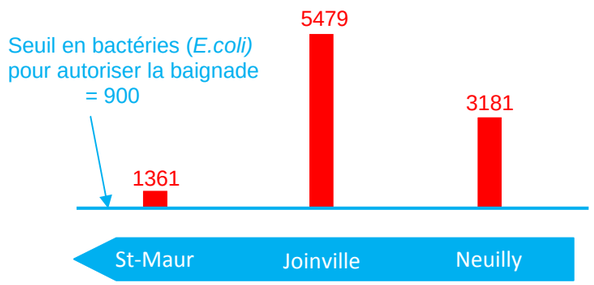

L'espèce de bactéries Escherichia coli (E. coli) est un des deux indicateurs conservés dans la nouvelle Directive Eau de Baignade. Elle est présente dans la flore intestinale des Hommes et des animaux et révèle ainsi dans l'eau une contamination d'origine fécale.

Lorsque sa concentration augmente, la qualité bactériologique se dégrade, ce qui peut engendrer des risques pour la santé des baigneurs.

Les résultats présentés ici ne sont pas opérés dans les conditions définies par les règlementations. De plus les prélèvements et résultats fournis sont différents selon les stations, limitant la comparabilité.

De 2005 à 2008, **une amélioration de la qualité bactériologique est observée.**

Depuis 2009, la situation est contrastée :

Amélioration à Joinville : les pics de contamination très élevés en 2009 ne sont plus observés. En 2011, les concentrations continuent de diminuer.

A **St Maur** : en 2011 les niveaux **diminuent** et se rapprochent de ceux en 2007-2008.

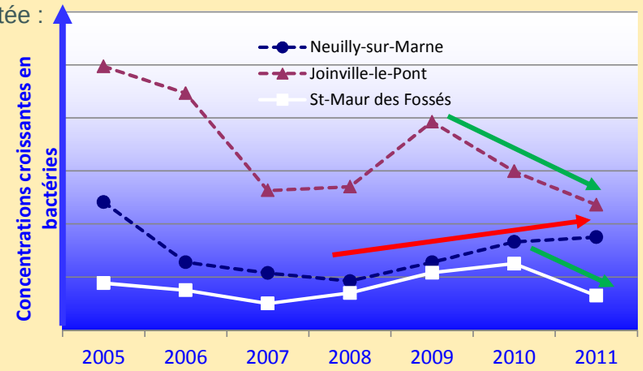

Dégradation à Neuilly : les concentrations en bactéries fécales continuent d'augmenter.

Les jours ou lendemains de pluie, les concentrations en bactéries augmentent et dégradent la qualité de l'eau.

A St- Maur : concentrations en *E. coli* (juin à septembre 2011) :

Des campagnes spécifiques, prévues en 2013-2014, par jours de beau temps et par temps de pluie, devraient permettre de mieux identifier les sources de la contamination en bactéries et, ainsi, de mieux protéger la Marne.

QUALITE DES STATIONS DE LA MARNE SITUEES SUR LE TERRITOIRE DU SMV

Depuis 2000, avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE), l'Europe demande d'évaluer l'état écologique et chimique des rivières.

Des seuils sont définis dans l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié pour des paramètres physico-chimiques, biologiques et chimiques. Ils peuvent servir de cadres de référence au niveau local. L'outil SEQ eau peut aussi être utilisé.

PHYSICO-CHIMIE

Paramètres (ex : teneurs en oxygène, température, pH, teneurs en phosphore total, nitrates) en général **bons ou très bons.** Cependant quelques paramètres sont variables au cours des années et restent à surveiller (ex : nitrates, turbidité).

Les paramètres physico-chimiques sont des éléments impactant la vie biologique.

BIOLOGIE

L'étude de la présence et la nature des espèces aquatiques (faune, flore) permet d'évaluer la « qualité biologique » de la rivière.

Dans le cas de la Marne sur le territoire SMV, **l'IBD, Indice Biologique Diatomées** (algues unicellulaires), est le paramètre retenu selon les règles de la DCE.

IBD par station de la Marne sur le territoire du SMV en 2011

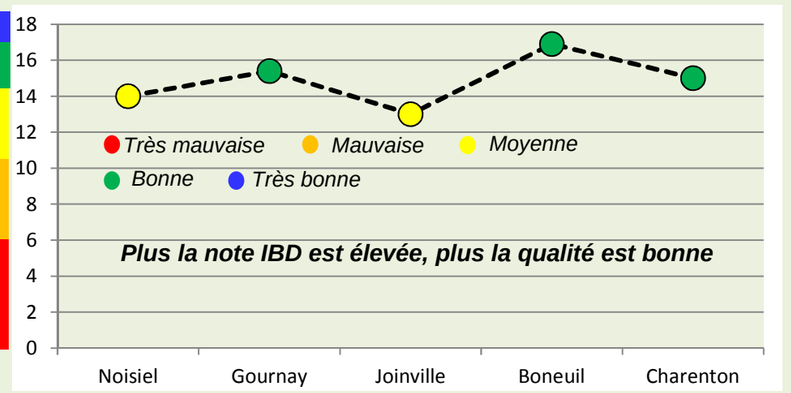

D'autres indices biologiques ont été mesurés et étudient les invertébrés, les végétaux, les poissons et le frai (jeunes poissons). Ils sont mauvais à très bons selon les indices et stations, ce qui témoigne d'une eau et de berges très impactées par l'urbanisation.

POLLUANTS CHIMIQUES

La **plupart** des substances **respecte** les seuils.

A ce jour, la règlementation définit des seuils maximums, appelés normes de qualité environnementale (NQE) pour 50 polluants (ex : zinc, cuivre) en vue de protéger l'environnement et la santé humaine.

En 2011, les normes ne sont pas respectées pour :

✓ des **hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)** *issus notamment des activités domestiques de transport et chauffage,*

✓ les **composés du tributylétain (TBT)**, en particulier en aval du territoire. *Le TBT a été employé dans les peintures anti-salissures des bateaux.*

Le **cuivre** quant à lui est proche de sa norme. *Selon que des données « bruit de fond » (représentant les teneurs présentes naturellement) sont utilisées ou non, la norme est respectée ou non.*